



**TRIBUNAL D'INSTANCE DE DREUX
SERVICE DE LA NATIONALITÉ**

2 place Anatole France – 28109 DREUX

Accueil : les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
les mardi et jeudi de 8h30 à 17h15
pendant les vacances de d'été, pâques et Noël
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tél. : 02.37.38.08.50
Fax : 02.37.38.08.60
Courriel : ti-dreux@justice.fr

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

**MINEUR DE 13 À 15 ANS
EN RAISON DE LA NAISSANCE ET DE LA RÉSIDENCE EN FRANCE
(art. 21-11 alinéa 2 du code civil)**

VOUS DEVEZ CONSTITUER UN DOSSIER PAR MINEUR

PIÈCES À DÉPOSER, AVEC LA PRÉSENTE LISTE :

Photo du mineur

Photo titulaire autorité parentale

Photo titulaire autorité parentale

NOM et PRÉNOM(S) DU MINEUR :
NUMERO DE TELEPHONE :
ADRESSE MAIL :

- ❶ photo récente et normalisée du mineur, et de ses représentants légaux,
- ❷ copie intégrale de l'acte de naissance du mineur (original),
- ❸ justificatif d'identité du mineur et du(des) parent(s) : carte d'identité étrangère, passeport étranger, titre d'identité républicain ou document de circulation pour étranger mineur (original et copie recto-verso),
- ❹ justificatif de l'exercice de l'autorité parentale : acte de reconnaissance, acte de mariage, acte de décès d'un parent, jugement de délégation partielle d'autorité parentale, jugement de divorce avec certificat de non appel (original et copie),
- ❺ certificat de scolarité **de l'année en cours** au nom du mineur et justificatifs de la **présence en France** (voir tableaux ci-contre) (original avec tampon de l'établissement et signature du directeur),
- ❻ justificatif de domicile : attestation de CAF ou sécurité sociale portant le nom du mineur + facture EDF/GDF, téléphone fixe, quittance de loyer (original et copie).

Vous êtes âgé(e) de :

Plus de 13 ans et moins de 14 ans

Vous devez justifier de votre présence en France pendant les 5 ans ci-dessous					
Année scolaire	2012	2013	2014	2015	2016
	2013	2014	2015	2016	2017

Plus de 14 ans et moins de 15 ans

Vous devez justifier de votre présence en France pendant au moins 5 ans dans les années ci-dessous						
Année scolaire	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Plus de 15 ans et moins de 16 ans

Vous devez justifier de votre présence en France pendant au moins 5 ans dans les années ci-dessous							
Année scolaire	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017